



COMITE TECHNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le comité technique initialement prévu le 16 septembre 2019 et faute de quorum du collège des employeurs a été convoqué à nouveau pour le 26 septembre 2019.

Protection sociale complémentaire : risque « Prévoyance »

- choix du prestataire gérant le contrat de protection sociale prévoyance pour les agents du SDIS de la Gironde, suite à un appel d'offre. A la suite du dépôt de 4 candidatures, le prestataire choisi est : **mutuelle PREVIFRANCE pour le risque Prévoyance**. Avis à l'unanimité.

Réactualisation du recueil des règles de procédure et de gestion de la formation

- mise à jour de la fiche n°26 concernant la prise en charge des frais de formation. Avis à l'unanimité.

Modification de l'organigramme du GOP

- création d'un d'un service « Grands projets et Manifestation » en charge de la protection du patrimoine, construction bois, manifestations d'ampleur, etc... **A la question de la CFDT portant sur les effectifs de cette entité** : dans un premier temps lissage de personnel, à voir par la suite pour des compléments. Avis à l'unanimité.

Règlement d'utilisation du 18 boulevard Pierre 1er

- règles collectives concernant l'utilisation du local situé au 18. **A la question de la CFDT portant sur la date d'ouverture de ce site** : à priori fin novembre 2019. Avis à l'unanimité.

Emplois de direction

- ajout en qualité d'emploi de direction le chef de la mission Gironde 2050 et rattachement de la mission TRICOISE et MPDR au chef du pôle Ressources (en lieu du Pôle Territoire). Avis à l'unanimité.

Questions

UNSA : mise en place d'un nouveau système sonore. Réponse du SDIS : étant non homologué, le SDIS ne peut mettre en place ce dernier et conseille à l'UNSA de formaliser sa demande auprès de DGC.

CFDT : mise à disposition d'agent et de véhicule du SDIS pour transporter des personnes pour le pèlerinage à Lourdes pour le compte de Notre-Dame-du-Salut, ne relevant pas des missions du SDIS avec en complément la question de l'opportunité d'accéder à ce type de demande en plein mouvement de grève dont l'une des revendications est le recentrage des missions...

Réponse : pas de convention écrite ni contribution et objet du transfert dans le cadre de la l'intégration de la CUB....pratique qui se perpétue.....

Notre avis : la question sera à revoir dans la mesure où, pour la CFDT, ce type de missions ne doit plus aujourd'hui perdurer.